

N° 5667⁷

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

PROPOSITION DE LOI

**modifiant la loi modifiée du 8 juin 1999
portant organisation de la Cour des comptes**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(16.7.2010)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 15 juillet 2010 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel de la

PROPOSITION DE LOI

**modifiant la loi modifiée du 8 juin 1999
portant organisation de la Cour des comptes**

qui a été adoptée par la Chambre des députés dans sa séance du 15 juillet 2010 et dispensée du second vote constitutionnel;

Vu ladite proposition de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 19 janvier 2010;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser la proposition de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 16 juillet 2010.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges SCHROEDER

